



DELIBERATION N° CM 27/071/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 septembre 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 septembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN, M. Julien BOUILLON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Régis CARPENTIER

• Demande de subvention départementale au titre des acteurs de la jeunesse – Année 2024

Monsieur Nicolas PIOT, Conseiller Municipal délégué, expose :

Avec l'adoption de sa nouvelle politique jeunesse destinée aux 12-25 ans, le Département réaffirme l'engagement et l'ambition, avec l'ensemble des acteurs du territoire, de replacer les jeunes au centre de la politique jeunesse et de les valoriser comme acteurs citoyens.

Ces ambitions se concrétisent autour de 4 axes :

- Accompagner l'autonomie individuelle des jeunes : aider chaque jeune à élaborer progressivement son projet de vie en l'aidant à mieux se connaître (ses envies, ses talents...) et à découvrir / élargir son champ des possibles
- Décloisonner les jeunes : Permettre aux jeunes issus des milieux sociaux culturels et d'environnements différents de trouver des lieux communs pour partager leurs expériences, développer des liens et s'entraider.
- Soutenir les plus fragiles : Permettre aux jeunes qui rencontrent des périodes difficiles de se sentir soutenus et accompagnés à proximité de leur domicile en facilitant leur accès aux services dans une démarche d'aller-vers

- Appuyer les professionnels : pour proposer un accompagnement personnalisé aux jeunes et construire une culture d'accompagnement commune entre les professionnels.

Dans le cadre de ses politiques publiques et dans son rôle de premier partenaire des collectivités et des associations essonniennes, le Conseil départemental a décidé de lancer un nouvel appel à projets jeunesse au titre de l'année 2023-2024, permettant de soutenir des projets dont les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs parcours scolaires :
 - ✓ Favoriser la découverte par des actions concrètes des métiers peu connus (monde agricole, de pointe, émergents et les métiers de l'environnement et du développement durable) et porteurs d'emplois auprès des jeunes de 12 à 25 ans,
 - ✓ Mettre en place des actions (présentiel et/ou distanciel) favorisant la découverte de l'apprentissage, notamment dans le Sud Essonne,
- Favoriser l'épanouissement des jeunes
 - ✓ Mettre en place des ateliers favorisant la confiance en soi, le développement et la valorisation des compétences psycho-sociales (savoir-être et bien être psychique) (ateliers autour du bien-être, actions d'éloquence etc.)
 - ✓ Mettre en place des actions favorisant la mobilité francilienne (utilisation des transports en commun, des modes de mobilités alternatifs et actifs),
 - ✓ Organiser et encadrer des séjours favorisant la découverte du territoire essonnien (hors frais de transport et nourriture et à minima 2 jours et 1 nuit).
 - ✓ Organiser des rencontres pour mixer les jeunes (géographiquement, socialement, inclusion des jeunes en situation de handicap...),
- Développer l'engagement des jeunes
 - ✓ Soutenir/Renforcer/Développer les projets d'engagement citoyen au sein des Conseils Municipaux d'Enfants et Conseils Municipaux de Jeunes,
 - ✓ Valoriser les parcours de réussite et le partage d'expériences de pairs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dispositif de soutien départemental au titre des acteurs de la jeunesse,

Considérant que des projets portés par l'Espace Jeunes peuvent entrer dans ce dispositif dont les objectifs sont de permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs parcours scolaires et de développer l'engagement des jeunes,

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas PIOT, Conseiller Municipal délégué,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- **Prend acte** que l'Espace Jeunes va proposer des projets qui peuvent entrer dans ce dispositif d'appel à projets.
- **Décide** de répondre à l'appel à projets 2024 proposé par le Conseil Départemental.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires.



Le 27 septembre 2023

Jean-Michel GIRAudeau, Maire